

TYPES DE DOMICILIATIONS

AU TECHNOPOLE DE SAINTE-CROIX

Critères pour la domiciliation simple et la domiciliation avec espace de coworking :

- Être une entreprise offrant un service réalisé sur le territoire suisse
- Prévoir de s'installer dans les locaux du Technopôle à court ou moyen terme

A savoir :

- Ce service est proposé pour une durée de 3 mois renouvelables (préavis de 1 mois avant la fin des 3 mois)
- Durée maximale du contrat de 2 ans
- Les charges sont incluses dans le loyer, à l'exception du téléphone



		Domiciliation simple	Domiciliation avec espace coworking
Administration	Utilisation officielle de l'adresse	•	•
	Collecte et réexpédition du courrier (Colis : renvoi facturé au prix coûtant)	•	•
	Réception commune	•	•
	Promotion de la société sur la documentation du Technopôle		•
Logistique	Parking gratuit devant le bâtiment	•	•
	Accès au bâtiment avec contrôle informatisé		•
	Accès libre à l'espace cafétéria du site		•
	Salle de conférence ou auditoire avec équipement multimédia	2x/an	4x/an
	Espace de coworking avec une imprimante multifonctions, un accès WIFI et une armoire individuelle		•
Professionnel	Relations privilégiées avec la HEIG-VD, le CPNV et le SWI		•
	Mise en réseau avec les acteurs de la promotion économique et les organismes de soutien au niveau régional, cantonal et romand		•
Tarifs		75.- / mois	150.- / mois

